

COMMUNE DE SAINT JEAN DE LA PORTE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-05-41
 Séance du 07 novembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept novembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Alain COMBAZ, *Maire*.

Etaient présents : Michel GRANGE, Laure TRUNFIO, Jean-Luc BOCQUIN, Magali SEGARD, Corentin LALLAU BAZIN, Virginie FREYNET TICHADOU, Michaël CHARMEAUX, Brigitte CHARPIN, Jérôme BROU & Françoise BOISSET (11).

Etaient excusés : Gaétan DE GRACIA / **pouvoir** à Virginie FREYNET TICHADOU, Anne BELLEMIN-LAPONNAZ / **pouvoir** à Michel GRANGE & Emilie VELLETAZ / **pouvoir** à Magali SEGARD (3).

Etaient absents : David SANTIN-JANIN (1).

Date de convocation : 26 octobre 2023.

Nombre de Conseillers en exercice : 15.

Michel GRANGE a été élu secrétaire, *sauf 3^{ème} délibération pour laquelle il a été remplacé par Magali SEGARD.*

Michaël CHARMEAUX, arrivé à 19 heures 47, a pris part au vote à partir de la 2^{ème} délibération.

COMMUNAUTE DE COMMUNES CŒUR DE SAVOIE
OBJET : APPROBATION DES RAPPORTS ANNUELS
 Sur le prix et la qualité des services publics

Les différents services publics concernés sont les suivants :

- ↳ Eau potable,
- ↳ Assainissement collectif, Délégation de Service Public,
- ↳ Assainissement collectif, Régie AC,
- ↳ Assainissement non collectif, SPANC,
- ↳ Elimination des déchets.

Après délibération, le Conseil Municipal vote :

CONTRE	ABSTENTION	POUR
0	0	14

↳ **Prend acte et approuve** les rapports annuels sur le prix et la qualité des services ci-dessus au titre de l'exercice 2022.

↳ **Invite** Monsieur le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération, en l'autorisant à signer tout document de nature administrative, technique et financière nécessaire.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus,
 Certifié conforme et exécutoire par Monsieur le Maire, **Alain COMBAZ**

Le Secrétaire,
 Michel GRANGE



Le Maire,
 Alain COMBAZ


